INITIALES DU MAIRE
PW
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 mai 2023 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau*, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
* Madame la conseillère Cassandre Lescarbeau fut absente du début de la séance jusqu'au point 8.4 de l'ordre du jour, soit la résolution numéro 2023-05-135.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-05-131

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023 À 19H00

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2023
4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022
5. Correspondance
6. Compte-rendu des comités

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
PCN
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion concernant le projet de règlement 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité

8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité

8.3 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles

8.4 Dépôt du projet de règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles

8.5 Avis de motion relatif au projet de règlement 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils

8.6 Dépôt du projet de règlement 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils

8.7 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 9404-2314 Québec inc.

8.8 Avis de motion concernant le projet de règlement RU.03.2011.03 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations

8.9 Adoption du projet de règlement numéro RU.03.2011.03 modifiant le règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations

8.10 Dossier PIIA 2023-03 : Construction d'une habitation sur le lot 6 492 492 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta

8.11 Dossier PIIA 2023-05 : Construction d'une habitation sur le lot 5 887 887 du cadastre du Québec en bordure du chemin Hammond

8.12 Adjudication du contrat de gré à gré pour l'élaboration d'études géotechniques dans le cadre des projets de réfection des chemins Hammond et Riddell

8.13 Démission de deux employés municipaux

8.14 Abrogation de la résolution numéro 2023-04-123 intitulée Nomination de la technicienne à la comptabilité à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de Desjardins

8.15 Embauche au poste temporaire de technicienne en

loisirs
8.16 Remplacement du poste de directeur des communications et de la vie communautaire dans l'organigramme des employés municipaux
8.17 Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022
8.18 Demande de permis au ministère des Transports du Québec concernant le projet de reconstruction du ponceau du chemin Raymond
8.19 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
8.20 Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2023-05-132

2.1 ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023***

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023.

ADOPTÉE.

2023-05-133

3. ***Approbation des comptes***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2023.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2023 totalisant 44 556,19 $ et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'avril 2023.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 ***États financiers se terminant le 30 avril 2023***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 30 avril 2023.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

4.2 ***Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022***

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 27 avril 2023, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

5. ***Correspondance***

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2023 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la présentation au profit des gens présents dans la salle.

6. ***Compte-rendu des comités***

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication et vie communautaire (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

À la suite du départ de notre directrice des communications et de la vie communautaire, un poste dans les communications sera bientôt affiché. Restez à l'affut !

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Comme vous l'avez sûrement constaté, la Municipalité a fermé trois chemins en raison des inondations printanières, soit les chemins Tamaracouta, Mille-Isles Ouest et côte Saint-Joseph, mais le pire semble derrière nous. Même lorsque ces chemins ne seront plus inondés, nous devrons en inspecter les fondations avant de les rouvrir, donc nous vous demandons de respecter les barrages routiers jusqu'à ce qu'ils soient retirés.

La période de dégel étant presque terminée, nous pourrons bientôt procéder au balayage des chemins asphaltés et au nivelage des chemins gravelés sous peu.

Loisirs et événements (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Mercredi dernier, l'accordeur de piano Raymond Gelac a réparé et accordé le piano de la salle communautaire Strong. Malgré son âge avancé, il est maintenant disponible pour tous ceux qui souhaitent en jouer. Aussi, les croque-livres sont présentement en préparation et seront installés au cours du mois de mai.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair) :

Nous présentons aujourd'hui un projet de règlement afin de modifier les normes applicables aux contributions relatives aux parcs, terrains de jeux espaces verts. Il s'agit d'un outil incontournable pour financer nos parcs et espaces verts. Le projet de règlement vise également à permettre plus d'options pour les rues en impasse.

INITIALES DU MAIRE
PCW
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Un emploi d'été de préposé à l'environnement est en affichage jusqu'au 19 mai. La personne retenue aura pour responsabilité de sensibiliser et d'informer la population sur la gestion des matières résiduelles, la santé des cours d'eau et les plantes envahissantes. C'est l'opportunité parfaite pour un étudiant ou étudiante qui apprécie le contact humain et qui a l'environnement à cœur.

Maire (monsieur Howard Sauvé) :

Bonsoir à tous,

Avec l'arrivée du printemps, la Municipalité se prépare et se mobilise pour assurer un été sécuritaire et agréable pour ses citoyens. Lorsqu'on vous a expliqué que la règlementation municipale est toujours apte à être modifiée pour soit corriger des coquilles, des situations qui ont évolué avec le temps ou simplement pour clarifier les textes, nous avons un exemple de cela ce soir avec le projet de règlement RU.03.20211.03 qui porte sur notre règlement de lotissement existant qui limite nos options sur des chemins en ce qui a trait aux ronds-points. Nous modifions notamment le règlement pour permettre des fins de chemin en « T » ou en « Pipe » afin d'assurer une meilleure utilisation du terrain dans certaines situations et pour les modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels. En ce moment, nous accordons un report sur les parties de lots non affectées lors d'une demande de lotissement sur de grands terrains surtout, et ce, peu importe les conséquences pour la Municipalité. Dorénavant il y aura des critères qui cadreront cette possibilité, donc ça sera traité en cas par cas. Ce n'est pas un changement de règlement, plutôt une façon plus transparente pour la Municipalité de rendre une décision équitable et juste pour tout le monde.
L'école Maple Grove verra des travaux de stabilisation débuter dans les semaines qui suivent. Une fois cette étape conclue, nous pourrons commencer les rénovations qui nous amèneront à avoir une nouvelle infrastructure municipale qui sera enfin utilisable par les citoyens. Nous avons encore des décisions à prendre et déterminer, mais nous vous présenterons sous peu ce qui s'en vient.
Vous allez remarquer que des employés Nous quittent, mais pour des raisons tout à fait logiques et comprenables, soit pour des raisons familiales ou encore pour accepter une offre de valeur beaucoup plus payante ailleurs. Dans le contexte actuel et pour un futur indéterminé, ça va faire partie de la réalité municipale comme ailleurs, il y aura des pertes et des gains en personnel.
Le gouvernement provincial actuel nous permet d'utiliser un programme de partage de ressources pour combler des postes. Il y a des critères à respecter, mais c'est un outil très intéressant pour une petite municipalité comme la nôtre qui travaille avec des budgets de petites tailles. Nous avons un technicien en urbanisme qui est partagé avec le canton de Harrington comme exemple. Donc notre façon de faire évolue dû aux réalités actualisées, tout comme nos règlements.
Nous avons aussi reçu plusieurs commentaires de citoyens qui nous informaient qu'il leur était impossible de retirer leur tempo à la date prévue à la règlementation, soit le 1er mai, en raison de la neige toujours présente. Nous en avons avisé le Service de l'urbanisme et de l'environnement et ils se montreront tolérants dans ce type de situation.

C'est tout pour le moment,

Portez-vous bien !

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Good Evening

With the arrival of spring, the municipality is mobilizing to ensure a safe and pleasant summer for its citizens.
When we explained to all that municipal by-laws are always apt to be modified either to correct typos, or to address situations that have evolved over time or simply to clarify texts; we have a good example of this tonight with the draft by-law RU 03 20211 03 which deals with our existing subdivision by-law, which at present, limits our options on roads with regards to traffic circles, we are modifying the by-law to allow for "T" or Pipe ends of roads to ensure a better use of the land in certain situations; as well, the modalities of contributions relative to parks, playgrounds and natural spaces require updating; at this time we are granting a deferral on the parts of unallocated lots at the time of a request for subdivision on large lots especially, and this, regardless of the consequences for the municipality. From now on there will be criteria that will frame this possibility, so it will be treated on a case by case basis. This is not a change in the by-law, but rather a more transparent way for the municipality to make an equitable and fair decision for everyone.
Maple Grove School will see stabilization work begin in the coming weeks; once this is completed, we can begin renovations that will lead to a new municipal infrastructure that will finally be usable by citizens. We still have some decisions/clarifications to make, we will present to you shortly what is coming.
You will notice that some employees are leaving us, but for reasons that are quite logical and understandable, either for family reasons or to accept a much more lucrative offer elsewhere. In the current context and for an undetermined future, this will be part of the municipal reality as elsewhere, there will be losses and gains.
The current provincial government allows us to use a resource sharing program to fill positions. There are criteria to respect, but it is a very interesting tool for a small municipality like ours that works with small budgets. We have a planning tech that is shared with Harrington Township as an example. So our way of doing things is evolving with the updated reality, as well as our by-laws…
We also received several comments from citizens who informed us that it was impossible for them to remove their tempo on the date provided in the by-law, that is to say May 1st, because of the snow still present. We have advised the Urbanism and Environment Department and they will be tolerant in this type of situation.

That's it for this month, let's hope the weather improves!

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril 2023.

7.2 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis du 1 mars au 31 mars 2023.

7.3 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mars 2023.

8. **Affaires diverses**

8.1 ***Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité***

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2023-05-134

8.2 ***Dépôt du projet de règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité***

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante avec dispense de lecture ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que ce projet de règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant le Règlement 2015-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme est entré en vigueur conformément à la loi le 6 mars 2015 ;

Considérant que le conseil municipal désire élargir le mandat du CCU pour y inclure des notions d'environnement et de développement durable ;

Considérant qu'il est requis de mettre à jour le règlement en ce qui a trait au Règlement RU.10.2017 sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) et aux personnes-ressources attitrées au comité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 2023-01 modifiant le Règlement 2015-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'intégrer de nouveaux pouvoirs de recommandation et de remplacer la personne-ressource du comité.

ADOPTÉE.

8.3 ***Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles***

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Julie Léveillée qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

**Madame la conseillère Cassandre Lescarbeau arrive dans la salle et siège à partir de ce point.*

2023-05-135

8.4 ***Dépôt du projet de règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles***

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec qui permettent aux municipalités d'imposer un droit de préemption afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

Considérant qu'en vertu de ce pouvoir, une municipalité peut se porter acquéreur d'un immeuble au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 2023-02 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

8.5 ***Avis de motion relatif au projet de règlement 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils***

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Yvon Arnold qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils afin d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur le chemin de Mille-Isles Ouest.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2023-05-136 **8.6** ***Dépôt du projet de règlement 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils***

Considérant qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement sont donnés séance tenante avec dispense de lecture ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que ce projet de règlement est mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils est entré en vigueur conformément à la loi le 13 novembre 2020 ;

Considérant que le conseil municipal désire ajouter le chemin de Mille-Isles Ouest aux interdictions de la circulation des camions et des véhicules outils.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉPOSER le projet de règlement 2023-03 modifiant le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

ADOPTÉE.

2023-05-137 **8.7** ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 9404-2314 Québec inc.***

Considérant que le demandeur, monsieur Omer Akkus, pour et au nom de 9404-2314 Québec inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 519 052 et 6 519 053 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 4558, minute 15848, en date du 13 avril 2023 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots à bâtir ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que le projet vise les lots 6 499 759 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 5 042 300,20 mètres carrés (m^2) ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale majoré du facteur comparatif ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 2 076,28 $ ou à une superficie de 6 073,04 m^2.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Omer Akkus, pour et au nom de 9404-2314 Québec inc. et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 076,28 $.

QUE cette contribution de 2 076,28 $ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

8.8 ***Avis de motion concernant le projet de règlement RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations***

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations.

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

2023-05-138

8.9 ***Adoption du projet de règlement RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations***

Considérant qu'un avis de motion avec présentation du projet de règlement est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant la volonté du conseil municipal d'amender le règlement de lotissement afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations ;

Considérant que cette modification permettra, entre autres, de spécifier de nouvelles dispositions concernant les voies de circulations et les modalités de contribution relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement RU.03.2011.03 modifiant le Règlement de lotissement numéro RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier et créer certaines dispositions relativement aux modalités de contributions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et aux voies de circulations.

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 7 juin 2023 à compter de 18h45.

ADOPTÉE.

2023-05-139

8.10 ***Dossier PIIA-2023-03 : Construction d'une habitation sur le lot 6 492 492 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 492 492 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le Lot 6 492 492 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-03.

ADOPTÉE.

2023-05-140

8.11 ***Dossier PIIA-2023-05 : Construction d'une habitation sur le lot 5 887 887 du cadastre du Québec en bordure du chemin Hammond***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 5 887 887 du cadastre du Québec en bordure du chemin Hammond ;

Considérant que ce projet de construction est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 5 887 887 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-05.

ADOPTÉE.

2023-05-141

8.12 ***Adjudication du contrat de gré à gré pour l'élaboration d'études géotechniques dans le cadre des projets de réfection des chemins Hammond et Riddell***

Considérant que le projet de réfection du chemin Hammond est prévu en 2024 et que celui du chemin Riddell est projeté en 2025 ;

Considérant la résolution numéro 2023-04-117 confirmant l'adjudication du contrat à l'entreprise Consultants Mirtec (2017) Inc. pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux à être réalisés sur le chemin Hammond ;

Considérant que des études géotechniques sont nécessaires pour déterminer la composition de la chaussée existante, sanature et les propriétés des sols sous-jacents afin de formuler des recommandations géotechniques pertinentes pour la reconstruction des chemins ;

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix

relative à l'élaboration d'études géotechniques auprès de trois (3) fournisseurs de services ;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission conforme ;

Considérant le résultat de la proposition numéro 23-0302(R1) datée du 2 mai 2023 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Qualilab Inspection Inc.	21 100,00 $

Considérant la recommandation de monsieur Jose Raymond, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Qualilab Inspection Inc. le contrat pour l'élaboration d'études géotechniques dans le cadre des projets de réfection des chemins Hammond et Riddell, au montant de 21 100,00 $ taxes en sus, comme décrit à la proposition de services numéro 23-0302(R1) et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2023-05-142

8.13 ***Démission de deux employés municipaux***

Considérant la démission de madame Sonia Legault occupant la fonction de technicienne à la comptabilité déposée au directeur général le 6 avril 2023 et en vigueur à compter du 21 avril 2023 ;

Considérant la démission de monsieur David Piquette occupant la fonction de pompier déposée au directeur du Service de la sécurité incendie le 23 mars 2023 et en vigueur à compter du 27 mars 2023 ;

Considérant que ces postes sont nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR les démissions de madame Sonia Legault et monsieur David Piquette.

DE REMERCIER ces personnes pour leurs services au sein de notre organisation municipale.

D'AFFICHER le poste de technicien(ne) à la comptabilité aux endroits prévus à cet effet.

ADOPTÉE.

2023-05-143

8.14 ***Abrogation de la résolution numéro 2023-04-123 intitulée « Nomination de la technicienne à la comptabilité à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de Desjardins »***

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2023-04-123 ;

Considérant que l'abrogation est justifiée par la démission de la technicienne à la comptabilité, madame Sonia Legault, séance tenante.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution numéro 2023-04-123.

ADOPTÉE.

2023-05-144

8.15 ***Embauche au poste temporaire de technicienne en loisirs***

Considérant l'affichage du poste de technicien en loisirs sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et sur le site Québec Municipal ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant l'intérêt marqué de la candidate retenue pour ce poste.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Camille Dion pour occuper la fonction de technicienne en loisirs temporaire au sein de la Municipalité.

Madame Dion entrera en fonction le 22 mai 2023.

Les conditions salariales et la période probatoire sont fixées selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2023-05-145

8.16 ***Remplacement du poste de directeur des communications et de la vie communautaire dans l'organigramme des employés municipaux***

Considérant les nombreux projets à venir de la Municipalité dans le but de constamment améliorer les services aux citoyens ;

Considérant que le poste de directeur des communications et de la vie communautaire ne répond pas adéquatement à ces besoins immédiats ;

Considérant la nécessité de modifier ce poste cadre en le remplaçant par un nouveau poste de directeur des communications et de l'approche citoyenne dans le but de bonifier l'ensemble des services dispensés aux

citoyens.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMPLACER le poste de directeur des communications et de la vie communautaire par celui de directeur des communications et de l'approche citoyenne dans l'organigramme des employés municipaux.

D'AFFICHER ce poste à l'interne et à l'externe simultanément.

DE MODIFIER l'organigramme, tel que déposé par la direction générale.

ADOPTÉE.

2023-05-146

8.17 ***Approbation d'une compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022***

Considérant que le ministère des Transports du Québec a versé à la Municipalité de Mille-Isles une compensation de 92 561 $ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que les dépenses d'entretien hivernal sont admissibles jusqu'au tiers (1/3) de l'aide financière 2022 accordée à la Municipalité par le ministre, soit 30 853 $, conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ;

Considérant qu'un montant de 30 853 $ de cette compensation est donc utilisé pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les routes locales 1 et 2 de Mille-Isles ;

Considérant que le montant restant de 61 708 $ de cette compensation est utilisé pour l'entretien estival, soit les systèmes de sécurité, l'entretien préventif et palliatif des chaussées pavées et en gravier ainsi que les systèmes de drainage des routes locales 1 et 2 de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la compensation versée par le ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022.

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, par le biais de son rapport financier 2022, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE.

2023-05-147

8.18 ***Demande de permis au ministère des Transports du Québec concernant le projet de reconstruction du ponceau du chemin Raymond***

Considérant le projet de reconstruction du ponceau du chemin Raymond pratiquement terminé en 2020 ;

Considérant que la Municipalité doit intervenir dans l'emprise du chemin de Mille-Isles, sous la juridiction du ministère des Transports du Québec, pour finaliser ce projet ;

Considérant que le libre écoulement de l'eau doit être rétabli à l'endroit où le ponceau a été remplacé près du chemin Raymond.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER un permis au ministère des Transports du Québec pour finaliser le projet de reconstruction du ponceau du chemin Raymond en rétablissant le libre écoulement de l'eau dans l'emprise du chemin de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2023-05-148

8.19 ***Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie***

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne l'importance de cette journée.

ADOPTÉE.

2023-05-149

8.20 ***Appui au comité de candidature de Blainville dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec***

Considérant la volonté d'obtenir la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026 par la Ville de Blainville en collaboration avec ses partenaires ;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroitre la fierté des citoyens de la région des Laurentides ;

Considérant l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique ;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes ;

Considérant l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de Blainville et de la région des Laurentides ;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population ;

Considérant la capacité de la Ville de Blainville et de ses partenaires de présenter cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2026.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-05-150

10. ***Levée de la séance***

À **19h39**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée